ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Cabinet

Affaire suivie par :
Valérie Rondey
Tél : 04 74 32 13 68
Mél : ce.0010818j@ac-lyon.fr

7, Avenue Jean-Marie Verne
01000 Bourg en Bresse

Bourg-en-Bresse, le 10 janvier 2022

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de l'Ain

à

Mesdames et messieurs
les enseignants du premier degré

S/c de Mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Références :

- *Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée*
- *Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie*
- *Arrêté du 21 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) décret 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée*

Je porte à votre connaissance les conditions de recrutement relatives à la **formation de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive** (CAPPEI).

Pour le département de l'Ain, les départs en formation sont soumis à l'obtention d'un poste support.

1-La formation et le choix du parcours

Le parcours de formation conduisant aux épreuves de certification représente 300 heures de formation réparties de la manière suivante :

- ▶ une préparation à la formation d'une durée de 24h l'année précédant le départ en formation
- ▶ un tronc commun non fractionnable de 144h comportant 6 modules obligatoires

► deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104h, chaque module étant non fractionnable

► un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52h, non fractionnable ;

Ces différentes modalités sont soumises aux conditions sanitaires qui seront en vigueur au moment du départ en formation. Les modalités sont susceptibles d'évoluer et d'être adaptées

2- Candidatures

Les enseignants intéressés compléteront le dossier de candidature joint en annexe. Ils seront ensuite reçus en entretien par une commission composée de l'IEN ASH ou d'un IEN de circonscription et d'un formateur spécialisé.

Ce dossier devra être adressé, **avant le 21 janvier 2022**, sous couvert de l'inspecteur.trice de votre circonscription qui émettra un avis, au directeur académique des services de l'éducation nationale **en mettant impérativement la circonscription ASH en copie pour information** (ce.0010818j@ac-lyon.fr).

3- Calendrier

- Retour des dossiers d'inscription à votre circonscription le **21 janvier 2022** au plus tard,
- Transmission par les circonscriptions des dossiers d'inscription à la DSDEN le **26 janvier 2022,**
- Entretien des candidats avec la commission le **9 février 2022** à la Maison de l'Education de Bourg-en-Bresse.

Les modalités d'entretien sont soumises aux conditions sanitaires qui seront en vigueur. Les modalités sont susceptibles d'évoluer et d'être adaptées.

Marilyne REMER

ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Formation de préparation au CAPPEI - année scolaire 2022-2023

➔ à adresser à votre IEN de circonscription au plus tard le 21 janvier 2022

Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Circonscription de rattachement : .....

Affectation actuelle : nom - commune de l'établissement, nature du poste occupé :

.....

Modalité d'affectation sur ce poste :

☐ à titre définitif ☐ à titre provisoire

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr

Ancienneté générale des services (AGS) au 1er septembre 2021 :

Nbre Année(s) : Nbre Mois : Nbre Jour(s) :

Si vous avez déjà été candidat(e) à une formation CAPA-SH ou CAPPEI, précisez l'/ les année(s) : .....

Choix du module de professionnalisation

Modules de professionnalisation dans l'emploi (Vous devez formuler 2 vœux, précisez 1 pour 1er vœu, 2 pour 2nd vœu)	
Module 1 Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)	
Module 2 Travailler en Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) – aide à dominante pédagogique ; travailler en RASED – aide à dominante relationnelle	
Module 3 Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	
Module 4 Enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux	
Module 5 Enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé	

Avis motivé de l'IEN de la circonscription de : .....

➔ à retourner à la DIPER pour le 26 janvier 2022 au plus tard

Motivation du candidat :

Compétences en didactique et en pédagogie :

Capacités à adapter et à aménager les situations d'apprentissage :

Aptitudes au travail en équipe :

Capacités à se positionner en tant que personne ressource :

Autres observations :

☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable

À _____, le _____

L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale